

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX/EXEC 00/47/3

Mai 2000

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-septième session, Siège de l'OMS, Genève, 28 - 30 juin 2000

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

HISTORIQUE

1. Conformément à l'Article XI.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Secrétariat présente le rapport ci-après sur les dépenses de l'exercice biennal 1998-99 sur la base de la contribution de la FAO au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires comme indiqué dans le Sous-Programme 22150 du *Programme de travail et budget de la FAO pour 1998-99 présenté par le Directeur général*¹ et de la contribution de l'OMS pour la même période. On trouvera aussi, dans le présent rapport, le budget approuvé pour 2000/2001 du Programme mixte, qui figure maintenant comme entité de programme 221A1 dans le *Programme de travail et budget de la FAO pour 2000-2001 présenté par le Directeur général*², et la contribution de l'OMS au Programme mixte. Il convient de noter qu'en plus de ces contributions budgétaires, la FAO et l'OMS fournissent des ressources importantes à l'appui du Programme Codex, en particulier pour les activités liées au JECFA et à la JMPR et autres consultations spéciales d'experts.

2. Le budget commun du Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires est partagé entre la FAO et l'OMS à raison de 75 pour cent pour la FAO et de 25 pour cent pour l'OMS. Outre sa contribution au budget commun, la FAO fournit des crédits supplémentaires du Programme ordinaire pour couvrir les coûts administratifs, les frais supplémentaires de documentation, le soutien à des ateliers nationaux et régionaux sur l'application des normes Codex ou la mise en place de structures Codex nationales, et prend à sa charge le coût de trois consultations spéciales d'experts par exercice biennal organisées à la demande de la Commission. L'OMS fournit également des crédits de son Programme ordinaire pour l'organisation de consultations spéciales d'experts à la demande de la Commission.

¹ Programme de travail et budget pour 1998-99 présenté par le Directeur général, document FAO C 97/3, Rome, 1997.

² Programme de travail et budget pour 2000-2001 présenté par le Directeur général, document FAO C 99/3, Rome, 1999; également disponible sur le site Web de la FAO à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/pwb>.

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

RESSOURCES ET DÉPENSES DE 1998/1999

3. Les ressources du Programme pour 1998/99, les dépenses de cet exercice et la situation à la fin de l'exercice font l'objet des tableaux 1, 2 et 3 respectivement. Le rapport contient, pour la première fois, une comparaison entre le budget et les dépenses. On note une sous-utilisation sensible des crédits pendant l'exercice, imputable en partie à des retards dans la publication de textes Codex en version finale (budget commun) et au report de trois ateliers nationaux/régionaux (budget FAO seulement) sur l'exercice en cours. Ces retards s'expliquent par des questions de disponibilité de personnel (congé de maladie) et par le temps consacré au déroulement d'un programme particulièrement chargé de sessions et de réunions extérieures du Codex.

4. Le tableau 3 indique la situation à la fin de l'exercice 1998/1999. Il y a un report de 75 000 dollars E.-U. sur l'exercice en cours dans le budget commun: ces crédits seront utilisés pour la publication en priorité du Manuel de procédure (onzième édition) et autres textes Codex en version finale dans les cinq langues officielles de la Commission. Le "budget FAO seulement" a subi la réduction qui a touché toute l'Organisation en 1999 concernant les ressources humaines hors effectifs et les voyages, soit une baisse de 40 000 dollars E.-U., et les dépenses ont été réduites en conséquence. Il y a également eu une sous-utilisation de 16 000 dollars E.-U. dans le "budget FAO seulement", montant qui n'a pas été reporté sur l'exercice en cours.

BUDGET POUR 2000/2001

5. Le budget approuvé pour l'exercice en cours figure au tableau 4 et repose sur le niveau des budgets biennaux antérieurs avec des ajustements pour fluctuations des taux de change. Le budget approuvé devrait permettre d'assurer le fonctionnement du Programme, y compris les dispositions linguistiques supplémentaires approuvées par la Commission à sa vingt-troisième session. Le budget approuvé figurant au tableau 4 est le même que celui indiqué sous l'entité de programme 221A1 dans le Programme de travail et budget de la FAO pour 2000-2001 présenté par le Directeur général, mais avec plus de détails concernant les postes de dépenses correspondant aux contributions de la FAO et de l'OMS au budget commun et pour le "budget FAO seulement" de la période considérée. De plus, l'OMS prévoit de consacrer 150 000 dollars E.-U. de son Programme ordinaire à l'organisation de consultations spéciales d'experts sur l'évaluation des risques microbiologiques et sur les biotechnologies et une nouvelle rubrique a été ajoutée au tableau du budget pour en tenir compte.

SOUTIEN DES GOUVERNEMENTS HÔTES ET SOUTIEN AUX PAYS MEMBRES EN DÉVELOPPEMENT

6. Un rapport complet sur ces questions sera présenté à la Commission à sa vingt-quatrième session en 2001.

MESURE REQUISE

7. Le Comité exécutif est invité à **prendre note** de ce qui précède.

TABLEAU 1. RESSOURCES POUR 1998/99 (EN MILLIERS DE DOLLARS E.-U.)

Programme ordinaire de la FAO	2 907
Programme ordinaire de l'OMS	969
Report de l'exercice biennal précédent	2
Total	3 878

TABLEAU 2. BUDGET ET DEPENSES EN 1998/99 (EN MILLIERS DE DOLLARS E.-U.)

Poste de dépenses	Budget			Dépenses			Solde
	FAO	OMS	Total	FAO	OMS	Total	
Budget commun							
Personnel	1 920	640	2 560	1 691	564	2 255	305
Ressources humaines hors effectifs	150	50	200	283	94	377	-177
Réunions	261	87	348	109	36	145	203
Voyages	204	68	272	315	105	420	-148
Documents	225	75	300	315	105	420	-120
Dépenses générales de fonctionnement	147	49	196	139	46	185	11
Total partiel	2 907	969	3 876	2 852	951	3 803	73
Budget FAO seulement							
Ressources humaines hors effectifs	468		468	319		319	149
Voyages	121		121	121		121	0
Documents	932		932	868		868	64
Soutien aux Bureaux régionaux	55		55	55		55	0
Matériel et dépenses générales de fonctionnement			0	151		151	-151
Pool des ordinateurs	64		64	64		64	0
Total partiel	1 640	0	1 640	1 578	0	1 578	62
Total général	4 547	969	5 516	4 430	951	5 381	135

TABLEAU 3. SITUATION A LA FIN DE L'EXERCICE 1998/99

Budget commun	En milliers de dollars E.-U.
Report de l'exercice 1996/97	2
Ressources 1998/99	3 876
Dépenses et engagements 1998/99	-3 803
Report sur l'exercice 2000/01	75
Budget FAO seulement	
Report de l'exercice 1996/97	-6
Ressources 1998/99	1 640
Dépenses et engagements 1998/99	-1 578
Réduction des crédits de la FAO et sous-utilisation	-56
Report sur l'exercice 2000/01	0

TABLEAU 4. BUDGET APPROUVE 2000/2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS E.-U.)

Poste de dépenses (administrées par le Secrétariat)	Budget commun (coûts partagés)			BUDGET FAO SEULEMENT	TOTAL
	Total	FAO (75%)	OMS (25%)		
Personnel	2 420	1 815	605	15	2 435
Assistance temporaire	32	24	8	0	32
Ressources humaines hors effectifs	280	210	70	121	401
Voyages	240	180	60	314	554
Documents	548	411	137	786	1 334
Réunions	285	214	71	0	285
Pool des ordinateurs	0	0	0	144	144
Soutien aux Bureaux régionaux	0	0	0	242	242
Dépenses générales de fonctionnement	72	54	18	0	72
TOTAL	3 877	2 908	969	1 622	5 499
				BUDGET OMS SEULEMENT	
Ressources humaines hors effectifs (administrées par l'OMS)				150	150
TOTAL GÉNÉRAL					5 649

Notes sur les tableaux:

1. Le poste de dépenses **Personnel** comprend les dépenses de personnel et l'assistance temporaire (heures supplémentaires et personnel de soutien temporaire).
 2. Le poste **Ressources humaines hors effectifs** comprend les consultants et les sous-traitants, y compris les consultants recrutés dans le cadre des programmes de partenariats de la FAO. Dans le "budget FAO seulement", ce poste comprend aussi les accords avec des institutions à but non lucratif participant à l'organisation d'ateliers et séminaires nationaux ou sous-régionaux concernant la mise en place et la gestion de structures nationales Codex, et les transferts à d'autres unités de la FAO chargées d'organiser des consultations spéciales d'experts sur des sujets définis par la Commission ou par ses organes subsidiaires.
 3. Le poste **Réunions** comprend les coûts directs liés à la tenue des réunions de la Commission du Codex Alimentarius, du Comité exécutif, et des Comités régionaux de coordination pour l'Afrique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes où il faut assurer l'interprétation et la traduction pendant la session du projet de rapport.
 4. Le poste **Voyages** comprend les voyages du personnel et ceux de personnes n'appartenant pas au personnel, mais ne comprend pas les voyages des consultants et des sous-traitants
 5. **Documents:** Dans le budget commun, ce poste comprend la publication du Codex Alimentarius, le coût des documents de travail et rapports de la Commission du Codex Alimentarius et du Comité exécutif, et les invitations et ordres du jour provisoires des sessions du Codex en général. Dans le "budget FAO seulement", ce poste comprend la mise au point définitive et la publication de rapports de réunions du Codex (ALINORMS), les documents de travail pour des sessions du Codex préparés sous la responsabilité du Secrétariat, et des retirages.
 6. **Les dépenses générales de fonctionnement** comprennent les frais administratifs, les communications (télécopie, téléphone), les services postaux et de courrier rapide, et les coûts de manutention et d'entreposage des documents à l'extérieur.
 7. Le poste **Soutien aux Bureaux régionaux** (budget FAO seulement) concerne les activités liées au Codex entreprises par les Bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO, en particulier les coûts liés à l'organisation d'ateliers régionaux et sous-régionaux.
 8. **Matériel, pool des ordinateurs:** Le matériel comprend les ordinateurs et autre matériel de bureau, y compris la location de photocopieuses, etc. Le pool des ordinateurs concerne les ressources partagées en réseau et les services Internet.
-